



République Française

Mairie de  
LABASTIDE DE LEVIS

-----  
F – 81150

**13<sup>ème</sup> séance du Conseil municipal**

**18 juillet 2022**

**DEL N° 2022/030**

**Le 18 juillet 2022, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des Carrairoles, en séance ordinaire, sous la présidence de François VERGNES, Maire.**

NOMS	Présent	Absent	Représenté par	NOMS	Présent	Absent	Représenté par
BASSAT Michel		EXCUSE		PONS Annie	P		
BERTRAND Sabine	P			PUJOL Benjamin		EXCUSE	
LEBERT Joffrey		EXCUSE		RIGAL Ludivine		EXCUSEE	
LEHUGEUR Virginie		EXCUSEE		SIE Eric			VERGNES François
MENARD Marjorie	P			VERGNES François	P		
MOSNA Ingrid	P			VIGUIER Frédéric	P		
MURIENTE Jean-Paul	P			VIEU Max	P		
PAGES Francis	P			Caroline TICHIT, secrétaire de mairie est présente			
Présents	9		Représenté	1	Absents	5	

**Date de la convocation :** 11 juillet 2022

**Secrétaire de Séance :** Sabine BERTRAND

## 2022-13-03 Affaires communales

### 2022-13-03-01 Convention avec le Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn

Le maire rend compte des échanges avec le Conservatoire au sujet de la prise en charge des frais d'inscription.

Il n'est pas possible de viser les inscriptions avant leur finalisation e qui a pu amener à des litiges sur les bénéficiaires. Par exemple, en 2022, la commune a été sollicité pour un élève ne résidant officiellement pas à Labastide. La facture adressée à la commune a été annulée après une réclamation de la commune.

La nouvelle convention laisse une part très importante à la charge de la commune (335 € par élève en moyenne) et sans possibilité de récupération sur les usagers bastidois. Il note que la discussion reste théoriquement ouverte mais que l'organisme est sous la coupe des communes ayant des installations, qu'il n'y a pas de mécanisme de prévu pour compenser les frais de transport vers les sites depuis le monde rural.

Il propose donc de ne pas signer la convention et de poursuivre sur le dispositif d'accompagnement des enfants bastidois scolarisés jusqu'en terminale sur la base de 60 à 100 € par enfant et par année.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- **donne son accord pour l'attribution d'une aide de 100 Euros par enfant scolarisé (primaire et secondaire) inscrit au Conservatoire départemental de musique et de danse**
- **précise les conductions d'accès à l'aide comme suit :**
  - **résidant principalement à Labastide de Lévis**
  - **sur présentation d'une attestation d'inscription au tarif extérieur et d'une attestation de scolarité**

Délibération 2022/D030							
Élus présents		9		Élus représentés		1	
Pour	10	Abstention	0	Contre	0		

Le Maire,  
F. VERGNES



Copie rendue exécutoire par publication sur le site internet de la commune